

FRANCE SOUVERAINE

64 rue Anatole France - 92300 Levallois Perret

N° SIREN 889597613

N° RNA W922017827

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU CONSTATANT LES RESULTATS DE
LA CONSULTATION PAR CORRESPONDANCE DU 24 AU 31 MARS 2023 DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION « FRANCE SOUVERAINE »**

Conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts, les Membres de l'Assemblée Générale de l'association FRANCE SOUVERAINE ont été consultés par correspondance du 24 au 31 mars 2023, après avoir été dûment convoqués par le Secrétaire Général, en la personne de Monsieur Badre-Rieu Robert, conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts.

L'Assemblée Générale a été consultée afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport de gestion établi par le Président ;
2. Approbation du rapport sur la situation financière établi par le Trésorier ;
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 et affectation du déficit ;
4. Consultation des membres de l'Assemblée générale sur la question n°1 ;
5. Consultation des membres de l'Assemblée générale sur la question n°2.

Le Président rappelle ensuite que les Membres de l'Assemblée Générale ont été informés de la consultation par courriel du 24/03/2023 et qu'ils disposaient d'un délai de huit (8) jours à compter de la réception du projet de résolutions, expirant le 31/03/2023 pour voter.

Etaient joints à la convocation :

- le texte des résolutions proposées ;
- les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- le rapport de gestion établi par le Président ;
- le rapport sur la situation financière établi par le Trésorier.

Le Président rappelle qu'un exemplaire des statuts de l'association est mis à la disposition des Membres au siège social ou sur demande.

PREMIERE DELIBERATION : APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR

LE PRESIDENT

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président sur la gestion de l'association, adopte le rapport.

Cette délibération est adoptée à la majorité - 310 OUI / 8 NON - des Membres présents de l'Assemblée Générale.

DEUXIEME DELIBERATION : APPROBATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION

FINANCIERE ETABLI PAR LE TRESORIER

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Trésorier sur la situation financière de l'association, adopte le rapport.

Cette délibération est adoptée à la majorité - 311 OUI / 7 NON - des Membres présents de l'Assemblée Générale.

TROISIEME DELIBERATION : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31/12/2021

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Bureau de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

L'Assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos comme suit : Prochain exercice.

Cette délibération est adoptée à la majorité - 311 OUI / 7 NON - des Membres présents de l'Assemblée Générale.

QUATRIEME DELIBERATION : QUESTIONS COMPLEMENTAIRES

1. L'Assemblée Générale, consultée sur la question n° 1, a voté à la majorité - 304 OUI / 14 NON - des Membres présents.
2. L'Assemblée Générale consultée sur la question n° 2, a voté à la majorité - 269 OUI / 49 NON - des Membres présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Monsieur Bigot Guillaume / Président



Monsieur Badre-Rieu Robert / Secrétaire Général

